

Opération Cœur de bourg :

Dans le cadre du projet d'aménagement du Cœur de Bourg, le Conseil Municipal a validé l'acquisition à l'établissement public foncier de Bretagne (EPF) du Manoir situé en centre bourg rue saint André.

Ce bâtiment sera réhabilité en logements d'habitation.

Le Conseil Municipal a également validé la proposition d'honoraires du cabinet d'architecture Louvel de Vitré concernant la maîtrise d'œuvre du projet de réhabilitation du bâtiment.

L'appel d'offre concernant la phase curage, dépollution de ce projet a été lancé et se terminera le vendredi 13 novembre 2020.

Le Conseil Municipal a également sollicité deux subventions d'investissement pour ce projet : une auprès du Conseil Départemental d'Ille et Vilaine dans le cadre d'un projet de dynamisation de centre bourg et auprès de la Préfecture d'Ille et Vilaine dans le cadre du contrat de ruralité.

Acquisition de terrain

Le conseil Municipal a validé l'acquisition par la commune de terrains situés à l'est du bourg et qui serviront aux projets municipaux d'extension du cimetière et des équipements sportifs.

Pôle santé :

L'adjoint à l'urbanisme fait un point sur les travaux d'extension du pôle santé qui suivent le planning établi après l'interruption due à l'épidémie de Covid-19. La fin des travaux est prévue pour la fin du premier trimestre 2021.

Vitré Communauté : désignation d'un représentant à la CLECT :

Le conseil Municipal a désigné comme représentants à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) Monsieur Bernard RENOU comme titulaire et Monsieur Roland GAUTIER comme suppléant.

Finances : délibérations fiscales :

Le conseil Municipal a décidé de poursuivre l'exonération pour la part communale de la taxe sur le foncier bâti des bâtiments affectés à l'activité de déshydratation des fourrages et des bâtiments occupés par un pôle santé. L'exonération pour la part communale sur la taxe sur le foncier non bâti pour les propriétés de jeunes agriculteurs est maintenue également.

Incidence Covid :

Le maire a informé les membres du Conseil Municipal des mesures issues de l'arrêté préfectoral du 25 septembre 2020 modifiant l'arrêté préfectoral du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19.

Il est également revenu sur l'incidence de l'épidémie sur les conditions de travail du personnel municipal durant la période du confinement (du 17/03/2020 au 11/05/2020) : désorganisation des services, télétravail, horaires aménagés, équipements de protection...

Concernant le tissu associatif, les associations ont pu reprendre leurs activités dans le respect des mesures barrières. Chaque association doit rédiger un protocole sanitaire afin de pouvoir maintenir leurs activités.

Travaux et acquisitions :

- **CLSH :** Suite au rendez vous avec les services de la CAF concernant le contrat intercommunal et au vu du nombre croissant d'enfants accueillis au CLSH, le Conseil Municipal a décidé de lancer une réflexion pour l'agrandissement des locaux du CLSH.
- **Fibre optique :** Les travaux de la seconde phase du plan régional de déploiement de la fibre optique auront lieu en janvier 2021 pour la partie sud de la Commune (à proximité de la Commune de Piré/Chancé) et la zone de la Gaultière. Un travail de recensement des riverains des futures lignes de fibre optique est actuellement en cours afin de recenser les travaux d'élagage nécessaires à l'installation de la fibre optique.
- **Travaux voirie :** Une consultation est actuellement en cours pour les travaux de réfection des voiries en campagne.
- **BAV Allée du Domaine :** le point d'apport volontaire des déchets ménagers allée du Domaine a été aménagé et est désormais en service.
- **Parking plan d'eau du Poirier :** 24 places de parking ont été aménagées près du plan d'eau du Poirier. Le sentier reliant cet espace de stationnement et le plan d'eau sera prochainement aménagé et rendu accessible.
- **Acquisition traceuse :** En remplacement de l'ancien appareil, défectueux, une nouvelle traceuse pour le terrain des sports a été acquise.

Questions diverses :

- **Rentrée scolaire :** Lors de la rentrée scolaire du 2 septembre dernier, l'école publique comptait 196 élèves inscrits et l'école privée 113. Il n'y aura pas d'ouverture de classe cette année.
- **Désyhouest :** Le Maire a informé les membres du Conseil Municipal que des plaintes ont été reçues en mairie à l'encontre des fumées émises par la société Désyhouest. Il a également indiqué qu'à la suite de ces plaintes il a demandé à l'entreprise de s'expliquer sur ces fumées et à lu la réponse de l'entreprise. Les responsables de la coopérative Désyhouest seront entendus par les membres du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.
- **Campagne de mesures de la qualité de l'air :** la société Air Breizh, à la demande de la municipalité effectuera courant octobre 2020 une campagne de mesure de la qualité de l'air à Domagné. Plusieurs points de mesures sont prévus par la société Air Breizh.
- **Affichage sauvage :** Des affiches publicitaires d'un promoteur immobilier ont été installées à de multiples points de la Commune sans autorisation. Il sera demandé à l'entreprise responsable de retirer ces affiches.
- **Concours photo :** A l'issue du concours phot organisé l'été dernier, 10 photos vont être exposées à la Domathèque et 10 autres à la Mairie. Une sélection des meilleures photos aura lieu dès les prochaines semaines.
- **Honorariat :** Monsieur Lucien PERRIN, 1^{er} adjoint lors des précédentes mandatures a été nommé par la Préfète d'Ille et Vilaine Maire adjoint honoraire de Domagné. Monsieur Francis TOUCHAIS, Maire délégué de Chaumeré lors des précédentes mandatures a été nommé Maire délégué honoraire par la Préfète d'Ille et Vilaine. Une cérémonie sera organisée lorsque les conditions sanitaires le permettront